

**COOL-LITE
XTREME 70/33**

**—
COOL-LITE
XTREME 70/33 II**



Verre de contrôle solaire de type 70/33. Sélectivité et isolation thermique extrêmement élevées.

Les doubles vitrages* avec COOL-LITE XTREME 70/33 ou 70/33 II présentent une transmission lumineuse très élevée de 70%, tout en bloquant dans le même temps, les deux tiers de l'énergie solaire (67%). Ce sont les seuls verres de contrôle solaire avec ce niveau de transmission lumineuse, à présenter un tel ratio entre clarté et protection solaire (sélectivité de 2,12). Grâce à leurs performances, ils se positionnent comme les meilleurs vitrages de contrôle solaire dans leur catégorie.

** Composition 6-16-4 avec couche en face 2*

**UNE TRANSMISSION
LUMINEUSE DE**

70 %

UNE SELECTIVITE DE

2,12

APPLICATIONS

Les vitrages isolants avec COOL-LITE XTREME 70/33 et 70/33 II sont bien adaptés aux projets tertiaires neufs ou en rénovation à hautes performances énergétiques. Avec leurs caractéristiques, ils sont généralement installés :

- en façades : modérément ou moyennement vitrées afin que les occupants puissent bénéficier au maximum des ouvertures comme source de lumière naturelle pour leur confort et leur bien-être. Pour le confort visuel des occupants, l'ajout de stores intégrés au double vitrage est possible (CLIMAPLUS SCREEN).
- en toitures partiellement vitrées ou en puits de lumière.

AVANTAGES

La gamme XTREME est conçue pour répondre au besoin des prescripteurs d'obtenir la meilleure protection solaire possible pour une transmission lumineuse donnée.

Les vitrages isolants avec COOL-LITE XTREME 70/33 et 70/33 II associent :

- Une très grande transparence vue de l'extérieur ou de l'intérieur : aspect très faiblement réfléchissant et très neutre combiné à une transmission lumineuse très élevée.
- Un apport en lumière naturelle très élevé pour les économies d'éclairage artificiel et pour le bien-être des personnes.
- Une protection solaire optimale avec un niveau très élevé de transmission lumineuse pour économiser les consommations dues à l'utilisation de la climatisation.
- Une excellente isolation thermique (U_g de 1,0 W/ m².K) pour limiter au maximum les déperditions de chauffage.

Toutes ces caractéristiques permettent de créer des espaces lumineux et ouvert vers l'extérieur même quand il sont modérément vitrés, tout en restant confortables et peu énergivores.

GAMME

COOL-LITE XTREME 70/33 et 70/33 II sont disponibles :

- en verre monolithique d'épaisseur 6, 8 ou 10 mm, autre épaisseur : nous consulter
- en verre feuilleté à partir de 44.2 et jusqu'à 10 10.2 pour l'XTREME 70/33 en grande dimension et seulement en sur-mesure pour l'XTREME 70/33 II, autre composition : nous consulter
- en dimension 6000 x 3210 mm, autre dimension (longueur supérieure ou inférieure à 6000 mm) : nous consulter
- sur substrat PLANICLEAR en version standard ou DIAMANT sur commande ferme



PERFORMANCES

Gamme COOL-LITE XTREME avec un aspect transparent, de très faiblement à peu réfléchissant*

	70/33 et 70/33 II	60/28 et 60/28 II	50/22 II
Tansmission lumineuse (TL)	70 %	60 %	47 %
Réflexion lumineuse extérieure (RL _{ext})	11 %	14 %	16 %
Réflexion lumineuse intérieure (RL _{int})	13 %	17 %	18 %
Facteur solaire (g)	0,33	0,28	0,21
Sélectivité	2,12	2,14	2,24
Coefficient U _g (W/m ² .K)	1,0	1,0	1,0

* Valeurs données selon les normes EN 673 et EN 410 calculées avec un remplissage de 90% en gaz argon. Verre de contrôle solaire avec couche placée en face 2 et monté en double vitrage de composition 6 (16) 4 avec une face PLANICLEAR.

INSTRUCTIONS D'UTILISATION

COOL-LITE XTREME 70/33 et 70/33 II doivent toujours être assemblés en vitrage isolant avec la couche placée en face 2. Le margeage de la couche est obligatoire pour les deux produits. COOL-LITE XTREME 70/33 est utilisé recuit alors que la version XTREME 70/33 II doit toujours être trempée pour atteindre ses performances et son aspect neutre. Les doubles vitrages avec COOL-LITE XTREME 70/33 et 70/33 II présentent un aspect similaire et peuvent être installés sur la même façade.

Pour plus d'informations, se référer au « Guide de transformation et d'utilisation ».